

GARANTIR UNE AGRICULTURE DURABLE - PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La protection de la nature et le développement de l'agriculture ont prioritairement marqué les travaux du Mouvement Ecologique en 2014. Les motifs en sont évidents: la protection de la nature et la préservation de la biodiversité sont les préoccupations essentielles de toute organisation écologique. En 2014, les défis dans ce domaine étaient particulièrement grands, e.a. parce que l'accent était de plus en plus mis sur la corrélation entre la préservation des espaces naturels d'un côté et les pratiques agricoles de l'autre côté ... et que le gouvernement avait omis de placer les bons (nouveaux) accents, surtout dans le secteur agricole. Et la perte de la biodiversité continue ... de sorte qu'un engagement concret s'impose d'urgence.

Oui à une agriculture durable et un PDR tourné vers l'avenir

En 2014, le gouvernement luxembourgeois devait soumettre à la Commission européenne les projets conçus dans le cadre du dit « plan de développement rural » (PDR). Ce dernier renferme les éléments-clés de l'orientation de la politique agricole. Le PDR fixe les priorités quant aux pratiques agricoles à soutenir, il détermine les modalités des subventions pour les agriculteurs qui font preuve d'un engagement dans le sens de la préservation des espaces naturels et des espèces et définit l'importance qui revient à la protection des eaux dans ce contexte. Après tout, d'ici 2020, il est prévu d'investir la coquette somme de non moins de 700 millions (provenant de fonds nationaux et européens) en guise de subventionnement agricole.

Le Mouvement Ecologique s'est engagé à maintes reprises, en partie au moyen d'expertises très détaillées, afin que tout cet argent soit investi de manière ciblée, dans l'intérêt des exploitations agricoles de taille moyenne ainsi que dans le sens de la production d'aliments de qualité, de la préservation de la nature et de l'environnement et de la protection efficace des eaux potables.

Ce faisant, le Mouvement Ecologique a dénoncé le manque de volonté d'échange du ministère face aux acteurs impliqués, ainsi que la flagrante insouciance affichée par rapport à l'orientation de sa politique agricole, ce qui revient à rendre un fort mauvais service aussi à l'agriculture.



Surtout les prises de position suivantes sont à mettre en évidence dans ce contexte:

- Au milieu de l'année, le projet du PDR fut présenté dans le cadre d'une procédure publique. Le Mouvement Ecologique a formulé une opposition détaillée portant le titre de **«Der neue Plan für ländliche Entwicklung PDR: Weichen für eine bäuerliche, zukunftsfähige und nachhaltige Landwirtschaft in Luxemburg stellen»**, et dans laquelle il exprima ses regrets notamment quant au manque d'importance accordée à la protection des eaux et à la diversité, à la discrimination des exploitations agricoles de taille moyenne, ou encore au traitement de parent pauvre de l'agriculture biologique etc.
- Hormis quelques rares améliorations ponctuelles qui ont été faites, le ministère de l'Agriculture a continué de faire la sourde oreille. Aussi l'étude d'impact sur l'environnement- pourtant dictée par l'EU - fut-elle à peine prise en considération. Le Mouvement Ecologique a publié une nouvelle prise de position sous le titre **«Entwurf des Planes für ländliche Entwicklung PDR widerspricht EU-Vorgaben»** et est même intervenu à Bruxelles. Parallèlement, il a été signalé à plusieurs reprises qu'en affichant un pareil comportement, le ministère de l'Agriculture ignore les droits démocratiques: cfr **«Plan für ländliche Entwicklung: Fragwürdiges Demokratieverständnis des Landwirtschaftsministeriums»**.



Début 2015, nos craintes furent confirmées: Bruxelles a remis les principes du projet en question, e.a. parce que les instruments accusaient un manque de cohérence par rapport aux objectifs de la protection des eaux, de la biodiversité etc.

Il faut s'attendre à ce que le projet soit amendé çà et là suite aux objections formulées par Bruxelles, néanmoins à cette date il est peu probable que les nécessaires corrections fondamentales soient encore faites. Notre engagement en 2014 - dans le cadre du «Mid-Term review», première analyse dictée par l'UE à mi-chemin de la transposition du PDR, qui vise à vérifier les effets des subventions allouées et oblige à opérer, le cas échéant, les corrections qui s'imposent - a certes contribué à pouvoir exiger des corrections plus concrètes. En tous les cas, nous avons fait preuve d'un travail professionnel de sensibilisation dans ce contexte.

Plusieurs entrevues ont eu lieu dans ce contexte, notamment avec le ministre de l'Agriculture F. Etgen, la ministre de l'Environnement C. Dieschbourg ainsi que le secrétaire d'Etat au Développement durable C. Gira.

A noter également la collaboration active du Mouvement Ecologique dans le cadre de Meng Landwirtschaft, une plateforme composée d'ONGs luxembourgeoises. Au mois de février, cette dernière a publié une brochure très informative sous le titre **«Landwirtschaft 2.0: Ein Plädoyer für die Neuausrichtung der luxemburgischen Agrarpolitik»**.



Pesticides, syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles et protection des eaux potables

Depuis des années déjà, le Mouvement Ecologique fait preuve d'un engagement appuyé en matière de «réduction de l'emploi de pesticides». Dans ce cadre, il ne cesse de revendiquer l'adoption d'une solide loi cadre pour ce domaine ainsi que l'établissement d'un plan d'action «pesticides» efficace, tel que dicté par l'UE.

En 2014, la thématique a bénéficié d'une prise en considération renforcée et du public et de la politique, dû au fait que d'un côté la problématique soulevée par le syndrome d'effondrement des colonies d'abeilles fut davantage thématisée et que, de l'autre côté, la contamination aux pesticides de notre eau potable suite à l'incident agricole qui s'était produit en Belgique leur avait finalement ouvert les yeux.

Nombreuses étaient à ce moment les initiatives lancées par le Mouvement Ecologique, dont il échet de relever les suivantes :

- **«Waasserbelaaschtung duerch Pestiziden: Joerzénge verluer duerch Näischtmaachen: Konkret Handlungspistë fir elo de Problem am Fong unzegoen!»** En octobre 2014, les voies incontournables à suivre dans le sens d'une protection renforcée de l'eau furent résumées dans un dossier spécial.
- **«Trinkwasserbelastung durch Pestizide: Mouvement Ecologique stellt 8 konkrete Fragen an die Regierung»:** Le Mouvement Ecologique n'a cessé de prendre position afin que le sujet ne soit pas oublié et qu'il ne risque de perdre de son importance politique.

Au-delà, nous avons soutenu des campagnes de sensibilisation s'adressant au large public, comme celle initiée par les syndicats de communes sous le titre **«Eis Bommele brauchen Hëllef – Tips fir Äre Gaard»** et dont le but déclaré était de fournir des idées concrètes permettant à chacun d'entre nous de faire un geste pour préserver les abeilles.



Focus sur la protection des paysages

L'un des plans directeurs sectoriels les plus importants est celui qui concerne les paysages. Le Mouvement Ecologique s'est engagé pour qu'une liste des paysages protégés soit dressée, pour que les aspects de protection de la nature soient pris en considération lors de la conception de projets d'infrastructures et pour que des corridors de protection des espèces ainsi que des zones vertes interurbaines soient définis. Poursuivant dans cette logique, les projets d'infrastructures comme la zone d'activités prévue à Mersch et toute une série d'autres projets d'envergure diamétralement opposés aux objectifs précités, ont fait l'objet d'une sévère critique de la part du Mouvement Ecologique.



Nouvelle loi sur la protection de la nature, mesures de compensation et création de pools de surfaces

A première vue, c'est un sujet qui peut paraître anodin. Or, il revêt toute son importance dans le processus de développement de la protection de la nature au Luxembourg, car c'est cette future loi qui fixera les modalités de compensation des atteintes à la nature de l'homme. C'est la raison pour laquelle le Mouvement Ecologique joue un rôle très actif dans ce dossier. Le but sera d'empêcher e.a. que les compensations soient réduites au rôle d'alibi ou qu'elles soient utilisées abusivement pour légitimer des interventions problématiques (voir: achats de compensation en matière d'émissions).



Le Mouvement Ecologique a rédigé des propositions concrètes à cet égard et a organisé un séminaire en mars, réunissant des experts luxembourgeois et étrangers, qui avait attiré non moins de 120 personnes (« Schaffung von Flächenpools für die Kompensierung von Eingriffen in die Natur: von der Theorie zur Praxis »). A noter que le Mouvement Ecologique plaide pour la création de pools de surfaces de droit public, avec la participation des syndicats régionaux. En 2015, le ministère du Développement durable présentera les projets de réforme ... nous sommes impatients de les découvrir.

Préserver les arbres le long des routes

Sous le gouvernement précédent, l'administration des Ponts et Chaussées avait envisagé d'abattre un nombre considérable d'arbres. Ces actions furent contrecarrées par le Mouvement Ecologique. Plusieurs commentaires de la part du nouveau ministère du Développement durable laissaient l'impression que ce dernier s'apprêtait à reprendre cette idée et avaient suscité pas mal d'agitation. A la demande du Mouvement Ecologique, le ministère confirma expressément que ce n'était point le cas et que seulement des arbres isolés, malades, seraient abattus. Le Mouvement Ecologique a officiellement pris position dans ce dossier et a souligné à maintes reprises qu'il allait continuer à accompagner le dossier de manière vigilante et critique. Le ministère de son côté a assuré qu'il s'échangerait avec le Mouvement Ecologique avant chaque action d'abattage envisagée.

Repenser les modes de chasse

Le thème de la chasse fût également traité en 2014 par le Mouvement Ecologique. Nous avons e.a. soutenu les efforts et propositions du ministère du Développement durable dans le but d'apporter des modifications au calendrier de chasse dans le sens de la protection de la nature (notamment en fixant un plan de chasse et des périodes de repos). Ce faisant le Mouvement Ecologique s'est une nouvelle fois prononcé pour la mise en place de placettes témoins, car ces-dernières permettent de fixer les quotas de chasse nécessaires de manière professionnelle et dans le respect de la nature. Par l'intermédiaire de son représentant au «Conseil Supérieur de la Chasse», le Mouvement Ecologique a soutenu e.a. la revendication de périodes de repos dans la forêt ainsi que celle visant l'interdiction de la chasse au renard.

Exploitation forestière et Code forestier

L'exploitation forestière est et reste la cheville ouvrière du Mouvement Ecologique. Le ministère s'applique à l'élaboration d'un nouveau guide dans ce contexte qui porte sur les mesures d'exploitation de biotopes forestiers protégés. Par sa participation à un groupe de travail spécialement composé autour du sujet, le Mouvement Ecologique soumet ses idées et propositions en la matière, comme ce fût notamment le cas en octobre dernier sur le thème de la préservation des taillis de chêne.

Le Mouvement Ecologique collabore également à l'élaboration du «Code forestier» dont le but est de retravailler des lois et règlements qui sont en partie très anciens et ne répondent plus aux exigences de nos temps. La rédaction d'une loi moderne, qui garantit le respect des différents intérêts au sein de cette cohabitation si importante, s'impose. Les discussions se déroulent dans une atmosphère très positive et seront reconduites cette année.



Pour la préservation de précieux biotopes et des espèces qu'ils abritent – un engagement sur le terrain!

Nombreux sont les dossiers dans lesquels le Mouvement Ecologique s'engage concrètement sur le terrain en faveur du respect de critères de protection de la nature, comme ce fût notamment le cas dans le dossier des plans sectoriels de l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une objection prononcée à l'égard du reclassement de terrains agricoles en terrains constructibles dans la commune de Reckange/Mersch.

La problématique soulevée par les fermes isolées fut un autre sujet à l'ordre du jour. Par ailleurs, l'engagement en vue d'une protection efficace de la nature, digne de ce nom, a de nouveau fait l'objet d'un engagement actif.

Dans le cadre du projet de réforme européenne concernant la législation applicable aux semences, le Mouvement Ecologique a rejoint, en février, une initiative qui s'engage en faveur de la protection de nos cultures contre les intérêts purement économiques.

